

Commune d'Orzens

parcelle RF 140, fo 4, sis Villard
 prés-champs 11012 m2
 Estimation fiscale (1996) Fr. 8'000.--

parcelle RF 171, fo 9, sis Les Champs-Plats
 habitation et rural 431 m2
 buanderie, four, chambre et bûcher 99 m2
 prés-champs 10078 m2
 bois 2318 m2
 Estimation fiscale (1996) Fr. 107'000.--

parcelle RF 179, fo 9, sis Les Champs-Plats
 dépendance 13 m2
 porcherie et bûcher 30 m2
 prés-champs 13289 m2
 Estimation fiscale (1996) Fr. 10'000.--

parcelle RF 204, fo 8, sis Champs Breton
 prés-champs 65684 m2
 Estimation fiscale (1996) Fr. 49'000.--

parcelle RF 210, fo 8, sis Champs Breton
 chalet de pâturage 30 m2
 prés-champs 152 m2
 prés-champs 48194 m2
 bois 23080 m2
 Estimation fiscale (1996) Fr. 39'000.--

Les charges hypothécaires inscrites au Registre foncier figurent en détail sur la pièce annexée au présent rapport.

Il y a lieu de compléter les charges par une hypothèque légale privilégiée inscrite sur la parcelle 19 Grand Clos de Valeyres s/ Ursins de fr. 15'631.85

Conformément aux dispositions de la LDFR, la commission foncière a donné la valeur licite du domaine. Cette estimation a été communiquée aux créanciers au bénéfice de gage.

L'estimation de la commission foncière s'articule de manière suivante :

1 - en cas de vente en bloc des parcelles d'Orzens fr. 1'187'000.-

2.- en cas de vente en bloc des parcelles de Valeyres s/ Ursins fr. 700'000.-

Suivant les dispositions de l'article 73 du droit foncier rural dans le canton de Vaud, je cite : - charge maximale -

La charge maximale correspond à la valeur de rendement augmentée de 35%. La valeur de rendement a été fixée à fr. 440'000.-

Dans ces conditions le domaine est largement surendetté.

Alors que l'estimations de l'OPF était de CHF 1'187'000.- comme mentionné ci-dessous, les parcelles ont été vendues de gré à gré entre le préposé Gilbert Laurent et son petit copain Jean-Philippe Bloesch, pour le prix de CHF 700'000.- ! CHF 500'000.- en-dessous de l'estimation, alors que l'Art. 143b de la loi sur la poursuite INTERDIT une vente de gré à gré si l'estimation de l'OPF n'est pas couverte...

Dans les OPF vaudoises, tous les coups sont permis pour s'enrichir entre petits copains et ruiner les Citoyens !

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont eu les preuves de ces détournements mais ferment les yeux. Des intérêts personnels sont probablement en jeu !

Le Conseiller d'Etat CHIFFELLE s'était d'abord étonné de certains dysfonctionnements. Aujourd'hui il couvre tout, y compris les jugements frauduleux rendus sur nos plaintes contres ces abus.

Ses copains du Cons. d'Etat, aussi au courant font de même. Tous sont des escrocs en puissance !!!